

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2015/04/21-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 21 avril 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 octobre 2012 portant création de l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT d'Aix-Marseille

Conformément au décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, l'IUT d'Aix-Marseille disposant d'un budget propre intégré conclut avec l'Université un contrat d'objectifs et de moyens.

Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 4 contre.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 21 avril 2015




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

DÉLIBÉRATION